

# La Lettre d'André

# REICHARDT

SÉNAT

Sénateur du Bas-Rhin - 1<sup>er</sup> Vice président de la Région Alsace

## L'ACTUALITÉ DE VOTRE SÉNATEUR

AVRIL - MAI  
2014

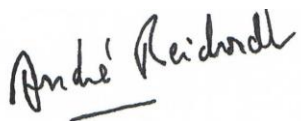
### EDITO

Chers lecteurs,

*J'ai le plaisir de vous adresser ma newsletter parlementaire dans laquelle vous trouverez l'essentiel de mes activités au Sénat durant ces deux derniers mois. Je suis notamment intervenu sur le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, contre le dumping social que subissent nos entreprises, ou encore pour un meilleur financement des TPE/PME.*

*Vous souhaitant une agréable lecture,*

Bien cordialement,



### PROJET DE LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE

Le Sénat a adopté fin avril dernier, en première lecture, un projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Selon le Gouvernement, l'axe fort de ce texte déterminant pour l'avenir de la première puissance agricole européenne est « l'agro-écologie », réconciliant écologie et économie, concept qui reste très obscur.

La principale mesure de ce texte consiste à instaurer des groupements d'intérêt économique et environnemental, le GIEE. Or le flou le plus total règne quant aux bénéfices que pourront en tirer concrètement les agriculteurs.

Le projet de loi comporte également des mesures contre-productives comme le bail environnemental qui aura pour conséquence de réduire l'accès au foncier pour les agriculteurs.

Si j'ai, comme les membres de mon groupe, plaidé en faveur d'une agriculture prenant davantage en compte les considérations environnementales, je souhaite surtout une écologie incitative et non punitive comme celle prônée dans ce texte.

**J'ai soutenu plusieurs amendements provenant de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), ayant pour but la protection des terres agricoles.** Sera ainsi créée une « compensation agricole »,

qui indemnifiera les pertes collectives induites par la consommation de foncier. A l'instar de la compensation écologique qui prévoit que les projets d'aménagement, d'ouvrage, de documents de planification prennent en compte les dommages subis par l'environnement, cette compensation agricole indemnifiera les pertes collectives induites pour l'économie agricole des territoires impactés. Elle sera donc nécessaire à la vitalité des territoires ruraux, à l'économie du territoire local et national ainsi qu'à l'environnement.

**J'ai également, à titre personnel, déposé des amendements que la FDSEA du Bas-Rhin souhaitait voir défendus,** proposant notamment de donner aux maîtres d'ouvrage la possibilité d'appliquer des mesures de compensation écologique sur des friches, afin de ne pas gaspiller les terres agricoles et de ne pas perturber l'installation des jeunes agriculteurs. Cette disposition n'a malheureusement pas été adoptée.

Enfin, conscient qu'il est nécessaire de gagner en compétitivité, j'ai dénoncé le poids des contraintes administratives pesant sur les agriculteurs et défendu une agriculture à la fois moderne, efficace et respectueuse de l'environnement.

*Je vous invite à me suivre sur Internet et à découvrir mes activités et mes initiatives :*

Site internet : [www.andrereichardt.com](http://www.andrereichardt.com)

Facebook : [www.facebook.com/andre.reichardt1](https://www.facebook.com/andre.reichardt1)

## PROTECTION SOCIALE DES ELUS :

### 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail

Il y a quelques mois, j'avais saisi par courrier les Ministères concernés quant aux conséquences des modifications du régime de sécurité sociale des élus locaux induites par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013. Sans réponse de leur part, j'avais ensuite exprimé, au cours d'une réunion de la Délégation aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation, dont je suis membre, le désir qu'une étude soit entreprise pour mettre à plat ce dossier et examiner les modifications éventuelles à mettre en œuvre à cet égard.

Suite à l'absence de mise en place d'un groupe ad hoc par la Ministre, j'ai été chargé par la présidente de cette Délégation, Mme Jacqueline GOURAULT, de **présider un groupe de travail relatif à ces problématiques**.

La 1<sup>ère</sup> réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 15 mai dernier. Elle s'est tenue au Sénat en présence de responsables de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), relevant du ministère de l'intérieur, de responsables de la Direction de la sécurité sociale (DSS), relevant du ministère des affaires sociales et de la santé, et de la direction juridique de la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM). Les premières conclusions de cette réunion sont les suivantes :

- l'objectif principal de ces modifications est de renforcer la solidarité nationale entre les élus locaux et leurs concitoyens ;
- l'amélioration des prestations en espèces et en nature allouées aux élus locaux, souvent présentée par le gouvernement comme la priorité de ce texte, n'est donc qu'accessoire ;
- les éclaircissements apportés par les fonctionnaires chargés de ce dossier ont permis une meilleure compréhension de l'assiette retenue pour les cotisations dont les élus doivent désormais s'acquitter, notamment l'intégration de la fraction représentative des frais d'emploi (FRFE), du seuil à partir duquel les cotisations sont réclamées (1543 euros), ainsi que des conditions dans lesquelles pourra s'effectuer un éventuel cumul emploi retraite.

De nombreux problèmes techniques restent cependant à éclaircir. Un tableau récapitulatif de la situation des élus locaux, avant et après les modifications introduites par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, accompagné d'exemples concrets d'évolution, est en cours d'élaboration en distinguant bien selon que les élus sont en activité professionnelle, sans activité professionnelle ou retraités.

**Je suis chargé d'élaborer un rapport sur le sujet** que je présenterai à mes collègues de la Délégation, qui débattront, ainsi informés, de l'opportunité de proposer des modifications législatives au régime aujourd'hui en vigueur.

## FINANCEMENT DES TPE / PME :

### Question à Arnaud MONTEBOURG

J'ai interrogé le ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique, Arnaud MONTEBOURG, concernant l'un des plans de reconquête industrielle relatif à l'« usine du futur » destiné à faire entrer la France dans la troisième révolution industrielle.

Le ministre souhaite associer à ce plan les régions, chefs de file du développement économique, mais le montant de l'aide dont pourrait bénéficier ce plan n'est pas clairement déterminé, pas plus que les différents acteurs de son financement. J'ai donc demandé des précisions à ce sujet.

D'après le ministre, il n'est pas question de programmer des sommes à distribuer, il faudra repérer les entreprises qui ont besoin d'aide, dont les dirigeants sont prêts à agir. Premier soutien, une déduction fiscale inscrite dans la loi de finances permettra l'amortissement accéléré des investissements de robotique en 24 mois. Deuxième soutien, un investissement de 250 millions d'euros au titre du grand emprunt. Enfin, le gouvernement souhaite que les fonds européens mobilisés par les régions, puisque désormais elles peuvent librement en disposer, puissent venir en renfort du nouveau programme d'investissements d'avenir.

Le tissu industriel de l'Alsace étant essentiellement constitué de PME, il conviendra de veiller à ce qu'elles bénéficient pleinement de ce dispositif.

J'ai également fait part de mon **inquiétude face à la concurrence avec l'industrie d'outre-Rhin**, l'Allemagne ayant engagé un plan de 40 milliards d'euros visant à faire entrer son industrie non pas dans la troisième mais dans la quatrième révolution industrielle, plan appelé "industrie 4.0".

« La quatrième révolution industrielle est déjà en marche chez nos voisins, ce qui doit appeler de notre part vigilance et surtout volontarisme. C'est la raison pour laquelle il faut absolument instaurer une batterie d'instruments financiers permettant à nos PME, qui sont déjà en retard, de prendre ce virage à leur tour. »

*Je vous invite à me suivre sur Internet et à découvrir mes acti*

Site internet : [www.andrereichardt.com](http://www.andrereichardt.com)

Facebook : [www.facebook.com/andrereichardt](https://www.facebook.com/andrereichardt)

## TRAVAILLEURS DETACHES ET DUMPING SOCIAL

Le Sénat a adopté début mai une proposition de loi visant à lutter contre les fraudes et les abus constatés lors des détachements de travailleurs et la concurrence déloyale.

Intervenu en séance à ce sujet, j'ai indiqué tout d'abord que ce problème concernait certes toute la France mais était **d'autant plus ressenti dans les zones frontalières telles l'Alsace**, et j'ai par ailleurs cité les secteurs les plus fortement impactés que sont le bâtiment, l'agriculture etc.

Les directives européennes dites directive « détachement » et directive « Bolkestein », n'ont pas permis d'endiguer le développement de salariés « low-cost », car elles sont aujourd'hui largement contournées. **La proposition de loi adoptée tente justement d'apporter une réponse aux détournements de ces deux directives.**

Je suis satisfait que le texte reprenne des mesures issues de l'accord des ministres européens du 9 décembre dernier, telle que la **responsabilité solidaire du donneur d'ordre** en cas de non-respect du noyau dur des obligations incombant aux employeurs qui détachent des salariés. J'avais d'ailleurs déjà plaidé personnellement en faveur d'un tel mécanisme.

J'ai déposé un amendement concernant la mise en place d'une liste noire d'entreprises indécates. Les entreprises condamnées à payer une amende pour travail illégal, quel que soit le montant de l'amende, figureraient pendant deux ans sur une liste publiée sur un site dédié et qui communique leur nom, adresse et numéro d'authentification. Mon amendement a été adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, **j'ai regretté que ne puisse pas être imposée à l'avenir l'affiliation au régime de sécurité sociale du pays d'accueil pour tous les travailleurs détachés** (sauf si le droit du pays d'envoi est plus favorable), puisque c'est de cette question de l'affiliation au régime de sécurité sociale qu'est née l'absence de transparence d'abord, puis la montée de la fraude ensuite...

**Enfin, j'ai soulevé ce qui constitue le problème numéro 1 de notre pays, la véritable cause du dumping social : le coût du travail.** Celui-ci amène certaines de nos entreprises à mettre en œuvre toutes les démarches possibles pour y échapper. Sur ce point, les mesures prises par le gouvernement ne sont pas à la hauteur des exigences de l'économie actuelle. **Je suis convaincu que le gouvernement doit, le plus tôt possible, agir plus fortement et mieux en matière de compétitivité-coût.**

## GENS DU VOYAGE

Commencé le 12 décembre 2013, continué le 11 février dernier, l'examen de la proposition de loi relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, que j'avais cosignée, aurait dû se poursuivre le mois dernier.

Celle-ci avait des objectifs parfaitement louables :

- renforcer les sanctions prévues en cas d'occupation illicite en réunion d'une propriété privée ou publique
- donner aux représentants de l'État des moyens supplémentaires adaptés pour mettre fin à ces occupations.

Cependant, ce texte étant inscrit dans un créneau parlementaire réservé à l'UMP, il a été victime d'une **obstruction permanente et volontaire de la gauche sénatoriale**, via le dépôt d'un nombre incroyable d'amendements. Après plus de 8 heures de débat depuis décembre dernier, il y avait à nouveau près de 90 amendements nouveaux déposés et donc à examiner, alors que le texte, du fait des amendements précédemment adoptés, avait déjà été radicalement modifié.

**Le groupe UMP s'est donc vu dans l'obligation d'abandonner cette proposition de loi**, ne pouvant consacrer tous ses créneaux à l'examen de cet unique texte.

Ceci est naturellement très regrettable pour toutes les communes confrontées à des occupations illicites de terrains publics ou privés par des gens du voyage. L'accueil des gens du voyage demeure un problème auquel doivent faire face certains maires de façon récurrente. Le gouvernement / la majorité gouvernementale doit enfin en prendre conscience.



*Je vous invite à me suivre sur Internet et à découvrir mes activités et mes initiatives :*

Site internet : [www.andrereichardt.com](http://www.andrereichardt.com)

Facebook : [www.facebook.com/andre.reichardt1](https://www.facebook.com/andre.reichardt1)